

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET GÉOPOLITIQUE (épreuve n° 266) ANNEE 2017 Épreuve conçue par ESCP Europe Voie économique et commerciale

Sujet : L'Union européenne face aux effets déstabilisateurs de la mondialisation

Très attendue depuis plusieurs années, **l'Union européenne** a fait l'objet cette année du sujet de cette épreuve au concours d'entrée aux écoles de commerce. A plusieurs reprises des sujets sur l'UE avaient pourtant été proposés parmi les sujets potentiels, mais ils n'avaient pas été retenus pour différentes raisons.

Ce sujet à l'actualité brûlante était très riche par sa densité et tous les candidats avaient *a priori* des choses à dire dessus.

Pour autant, la lecture des différents rapports envoyés par les correcteurs témoigne d'avis très partagés et du contraste plus saisissant que les années passées entre les copies du haut du panier (c'est-à-dire intelligentes, cohérentes et construites autour d'une réflexion solidement argumentée) et celles du bas. L'ampleur de ce contraste doit sans doute beaucoup au fait que l'UE était très attendue par les candidats et leurs préparateurs. Mais l'UE s'est révélée contre toute attente pas mieux connue que d'autres régions du monde plus lointaines et moins familières.

Si les copies nulles ou très médiocres sont finalement peu nombreuses (soit les copies blanches ou les copies ayant obtenues des notes allant de 1 à 3), ce qui est rassurant au premier abord, beaucoup trop de copies manquent cruellement de réflexion, de connaissances élémentaires, de culture générale, ou de maîtrise de la technique de la dissertation (il est assez invraisemblable de relever le peu de cas fait aux introductions, aux annonces de la problématique et du plan, aux transitions, etc.) au point de ne pouvoir prétendre qu'à faire de la simple figuration dans cette épreuve très exigeante.

Fait symptomatique relevé par la majorité des correcteurs dans un nombre important de copies, les candidats se révèlent totalement incapables de citer des dates précises (à cet égard l'absence de chronologie dans les documents d'accompagnement à jouer pleinement son rôle discriminatoire) ou encore de chiffres précis (ou alors en les prenant dans les documents d'accompagnement). Les copies se ramènent alors à un récit où tous les faits se télescopent, sans <u>aucune</u> mise en perspective historique (absence de temporalité).

Beaucoup de copies s'essoufflent aussi très vite et ne dépassent pas ou très difficilement les 5 ou 6 pages, alors que les bonnes et les très bonnes copies respectent ou dépassent sans problème apparent la jauge des 8 pages, certaines allant jusqu'à 12 pages maitrisées de bout en bout...

Le **libellé du sujet** ne présentait pourtant aucune difficulté de compréhension. Pour autant il convenait d'en définir avec soin les termes et les attendus, ce qui n'a pas été fait dans un grand

nombre de cas, alors que, année après année, les rapports du jury rappellent systématiquement ce préalable indispensable.

Beaucoup de candidats n'ont tout d'abord pas jugé opportun de définir, même a *minima*, la « mondialisation », comme si ce processus allait de lui-même et qu'il fallait nécessairement y voir la source de tous les maux... D'autres semblent la faire démarrer à l'occasion de la crise des *subprimes* en 2007-2008... et n'y voient finalement qu'un bouc émissaire.

Si l'Union européenne a généralement été correctement définie sur le plan institutionnel, avec même des allusions précises à ses évolutions récentes (BREXIT de juin 2016), ce qui est à saluer, certains candidats ont laissé néanmoins dériver leurs propos vers l'Europe prise dans son ensemble, au point de ne plus faire de distinction entre ces deux ensembles tout au long de leur devoir. Plus qu'à un rappel inutile des grandes étapes de la construction européennes depuis 1957 (comme cela a été observé à plusieurs reprises), il aurait été judicieux de se demander (comme certains candidats l'ont fait astucieusement) si la création de l'Union européenne en 1992 visait à trouver une réponse aux premiers effets déstabilisateurs de la mondialisation ? D'autres ont su organiser leur travail en insistant astucieusement sur le fait qu'après avoir bénéficié à plein régime des effets positifs de la mondialisation jusque dans les années 1990 (laissant les effets déstabilisateurs aux autres !), l'UE en souffre désormais dans le contexte de « basculement du monde » (L. Carroué) et de montée en puissance des pays émergents.

Terme pourtant tout à fait central dans ce sujet, les « effets déstabilisateurs » n'ont pas échappé à la négligence générale de beaucoup de candidats, là encore comme s'ils allaient d'eux-mêmes. Le plus étonnant est le nombre de copies ou cette expression a été transformée d'emblée - et sans justification aucune - en effets « pervers », « néfastes », « dévastateurs », « indésirables » ou encore « secondaires ». Il en va de même pour les « effets », qui sont souvent escamotés au profit de termes qui n'en sont pas des synonymes (« enjeux", "défis", etc.).

L'incapacité à problématiser le sujet autour des désordres de la mondialisation est une autre grande faiblesse à ajouter à une liste déjà longue, la plupart des copies se contentant de reprendre texto le libellé du sujet et à poser quelques questions très générales. Le libellé présentait en effet une certaine neutralité qui invitait à l'adoption d'une problématique claire (soit ce que l'on entend démontrer sous la forme d'une idée directrice), d'autant que le sujet n'était pas rédigé sous la forme d'une question. Parmi les exemples de problématiques pertinents trouvés dans les copies, citons : « En quoi la fragilité de la cohésion de l'Union Européenne l'a-t-elle rendu trop faible face à la sélection et à la mise en concurrence induites par la mondialisation ? » ; « Comment expliquer que les effets de la mondialisation remettent en cause le projet européen alors que la logique d'ouverture et de libéralisation induite par la mondialisation est en accord avec le projet d'intégration et de coopération des Pères fondateurs ? »

Au lieu de cela, beaucoup de copies ont tourné autour de thématiques vagues qui invitaient aux hors-sujets (« l'UE dans la mondialisation » ; « l'UE, ses forces et ses faiblesses » ; « L'irrémédiable déclin de l'Europe » ; « L'Europe est-elle encore dans l'histoire ? », etc.). Rien d'étonnant donc si la majorité des copies se contente de réciter approximativement un cours (généralement celui sur la construction européenne, mais aussi celui sur la montée des pays émergents d'Asie, de la Chine en particulier). Les plans adoptés sont alors généralement d'une grande banalité (ce qui ne signifie pas que tous aient été inadaptés, car certaines copies s'en sont avantageusement tirées au final). Le plus classique étant celui qui présente les effets déstabilisateurs en I, puis développe les différentes réponses adoptées en II, pour enfin terminer sur ce qui serait opportun pour aller plus loin en III.

Autre grief relevé par la grande majorité des correcteurs, l'immense majorité des copies se révèle incapable de citer avec précision des références bibliographiques et des auteurs de référence (et pourtant ils sont particulièrement nombreux dans le cas de l'UE!).

Le caractère plus discriminant du sujet par rapport aux années passées a été relevé par une majorité de correcteurs eu égard aux faiblesses générales relevées plus haut. La capacité des

candidats à mobiliser avec discernement l'histoire, la géographie et la géopolitique a joué de ce fait à plein.

Enfin, le niveau général de l'orthographe poursuit sa dégringolade au point que certains correcteurs ont signalé - pour la première fois - avoir refusé d'attribuer la note de 20 / 20 à certaines copies pourtant très méritantes, sauf sur ce point précis, eu égard à un « dépassement » inacceptable de la ligne de tolérance.

Face à ce premier tableau peu flatteur, des points indiscutablement positifs ont été cependant relevés pour ce millésime 2017 :

Les meilleures copies ont tout d'abord été celles qui ont été capables de **définir**, **de classer et de réfléchir avec discernement sur les « effets déstabilisateurs » de la mondialisation**, en insistant sur ce qui était précisément déstabilisé, jusqu'à quel point, où (les mêmes causes ne produisent pas partout les mêmes effets) et à quelles échelles. Surtout, ces copies ont été capables de montrer la diversité des registres de ces effets déstabilisateurs, qui ne sont pas seulement économiques. Elles ont su largement développer les effets déstabilisateurs sociaux, sociétaux, politiques, géopolitiques, technologiques, etc. (voir plus loin).

Les meilleures copies sont aussi celles qui ont su montrer la **contribution spécifique du processus de mondialisation par rapport à d'autres effets déstabilisateurs** dont les origines sont multiples, sans liens forcément explicites avec la mondialisation. A cet égard, **la notion de « crise »** (et derechef celle de « polycrise) devait être interrogée, car beaucoup de ces effets déstabilisateurs en sont la cause et la conséquence.

Le jury a été aussi sensible aux copies qui ont porté une attention particulière à la formulation exacte du sujet : l'UE « face » aux effets déstabilisateurs (soit l'analyse des diverses réactions de l'Union européenne). C'était l'une des principales difficultés du sujet. En effet, les effets déstabilisateurs ne devaient pas simplement être traités pour eux-mêmes (les documents les mettaient assez en évidence), ce qui aurait abouti à une simple typologie sans grand intérêt. Il fallait en revanche montrer comment l'UE se positionnait par rapport à eux et apportait des réponses adaptées ou non d'ailleurs (régulation, coopération, solidarité, participation à la gouvernance mondiale, etc.), car l'Europe n'a pas été construite initialement par rapport à la mondialisation (le Traité de Rome date de 1957), ce qui suggère une certaine inadéquation aujourd'hui et que l'UE doit se refonder notamment autour de ces questions de réponse aux effets déstabilisateurs (idée par exemple de « l'Europe qui protège », élevée au rang de nouveau paradigme par rapport à la dérégulation...).

Les bonnes copies ont su montrer avec nuances que ces effets déstabilisateurs frappent tous les Etats de l'UE, mais pas de manière uniforme à l'échelle de l'UE. Les contrastes peuvent être en effet très forts entre les pays (opposition par exemple entre le Sud de l'Europe, où se trouvent davantage d'Etats fragilisés et le Nord de l'UE, où la résistance est meilleure). Il y a des différences régionales ou nationales d'approche des problèmes, mais aussi des réponses communes. La diversité des trajectoires adoptées par les différents pays membres et les sous-ensembles géographiques face aux crises (Europe orientale, Europe du Sud, Europe du nord notamment) a été mobilisée avec profit par certains candidats (notamment au travers de la carte qui y invitait explicitement), de même que la diversité des échelles qui semble avoir été plus systématiquement exploitée. Les exemples de territoires infranationaux plus ou moins concernés par ces « effets déstabilisateurs » ont aussi été assez nombreux. La diversité des exemples a constitué un élément de discrimination (notamment pour sortir du cas allemand ou britannique). La France a notamment été judicieusement mise à profit par certains candidats.

Les plans les plus appropriés se sont révélés être ceux qui ont su dépasser ces seuls effets déstabilisateurs, pour s'intéresser plus profondément aux réponses collectives mises en œuvre pour y répondre à différentes époques (citons pour mémoire : FEDER, FEADER, PAC, FRONTEX, programmes Erasmus, politiques de coopération, politiques monétaires, monnaie

unique, accueil des IDE, politiques de la concurrence, accords de Schengen, R &D, normes et réglementations communes, euro-régions, fonds européen d'ajustement à la mondialisation, fonds structurels, fonds d'aide à la ré-industrialisation, politiques des transports, aide au développement des pays du sud, etc.), sans oublier les actions spectaculaires ayant défrayé la chronique (gestion de la crise de la zone euro, gestion de la crise grecque); mais aussi aux menaces qu'ils font peser sur la cohésion d'ensemble et, partant, sur le projet européen lui-même (échec ? échec de l'Europe libérale ? etc.) : c'est là que les questionnements des candidats devaient clairement apparaître.

Le jury a enfin noté que les meilleures copies ont été celles qui ont su **faire des choix dans la masse des informations mobilisables**, tant leur nombre et leur diversité était importants. Certaines ont su même faire montre d'une certaine originalité.

Les documents:

Par principe, les documents ne sont que des repères pour la compréhension du sujet et des sources d'inspiration éventuelles. La diversité des échelles y était claire et cela invitait les candidats à organiser en partie leur analyse sur les effets déstabilisateurs de la mondialisation à différentes échelles : U.E., Etats, régions et métropoles dynamiques, régions industrialisées et ou en profonde désindustrialisation, territoires gagnants et perdants, territoires ruraux en crise (ils ne le sont pas tous et tout n'est pas lié à la mondialisation !). Ils suggéraient aussi des figurés pour la carte. Il y a eu un peu plus de documents que les années passées afin de guider aussi les candidats sur les types d'effets déstabilisateurs : économiques, sociaux, politiques, électoraux, géopolitiques, etc.

La carte n'était pas simple et appelait à un effort certain de la part des candidats car les cartes classiques apprises pendant l'année étaient généralement d'une faible utilité. Cependant, cet exercice difficile a aussi apporté dans un certain nombre de cas son lot de satisfactions (d'autant plus remarqué que les cartes jointes aux documents d'accompagnement étaient d'une faible utilité...). Naturellement, celle-ci devait venir en appui à la démonstration. Tout ne pouvait être représenté et, là encore, des choix clairs devaient être faits. Des thématiques étaient envisageables : l'UE en ordre dispersé face aux effets déstabilisateurs de la mondialisation ; l'UE face aux remises en cause induites pas les effets déstabilisateurs ; etc.

Le jury relève année après année les progrès accomplis par les candidats pour élever la carte audessus du simple exercice de coloriage. La plupart des légendes sont détaillées. Les principes de la sémiologie graphique sont souvent connus dans leurs très grandes lignes. Les choix de figurés réservent souvent de belles surprises. Les légendes sont généralement ordonnées, voire respectent le plan adopté pour la dissertation (ce qui aide le correcteur à en comprendre la logique lorsque le candidat n'a pas pris soin de présenter son plan en fin d'introduction...